



Municipalité de Saint-Gilbert

Avis public

Aux contribuables de la municipalité de Saint-Gilbert

RÈGLEMENT 04-2022, RELATIF AU CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES ÉLUS-ES MUNICIPAUX.

En conformité avec les exigences du Code municipal du Québec, avis public est par la présente donné par le soussigné, Christian Fontaine, directeur général et greffier-trésorier de la municipalité de Saint-Gilbert que :

Lors de la séance du 7 mars 2022 le Conseil municipal a adopté le règlement numéro 04-2022 relatif au Code d'éthique et de déontologie des élus-es municipaux.

Toute personne qui le désire, peut consulter ledit règlement aux heures d'ouverture du bureau municipal, 110 rue Principale, Saint-Gilbert, G0A 3T0.

Donné à Saint-Gilbert ce 24 mars 2022.

Christian Fontaine,
Directeur général et greffier-trésorier

Certificat de publication

Je, soussigné Christian Fontaine, directeur général et greffier-trésorier de la municipalité de Saint-Gilbert, certifie par la présente que j'ai affiché le présent avis public le 24 mars au bureau municipal et publié celui-ci sur la page facebook de la municipalité et dans le journal Le Gilbertain du mois de mars 2022.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat le 24 mars 2022.

Christian Fontaine,
Directeur général et greffier-trésorier